



Violences sur adulte par un mineur de -15 ans de la même famille

Par **petrolette95**, le **03/11/2010** à **13:13**

Bonjour,

j'ai subi des violences physiques de la part de ma fille de-15 ans contre laquelle j'ai dû porter plainte (récidiviste mais sans plainte auparavant). Elle a été placée en urgence dans un Foyer De l'Enfance et le juge des Mineurs a confirmé cette démarche pour 6 mois. Il existait un précédent mais pour TS 1 an plus tôt. Elle est suivie psychologiquement et médicalement aussi

D'autre part, suite à ma plainte, nous serons entendues au Pénal par le même juge en 2011.

1 - dois-je me faire aider d'un avocat afin de faire face au tribunal,

2 - dois-je aussi lui en trouver un pour sa défense ?

Quelles sont les conséquences pour son avenir ?

Merci de votre réponse

Par **chris_idv**, le **03/11/2010** à **13:39**

Bonjour,

1 - dois-je me faire aider d'un avocat afin de faire face au tribunal,

A priori vous êtes la victime donc à moins de solliciter un avocat afin de faire condamner votre fille ce n'est pas utile.

2 - dois-je aussi lui en trouver un pour sa défense ?

A moins de vouloir que l'avocat que vous allez prendre pour votre fille vous mettes

directement en cause (pour transférer la responsabilité des faits qui sont intervenus de votre fille vers vous) cela ne présente pas d'intérêt.

Quelles sont les conséquences pour son avenir ?

Multiplés (internement psychiatrique d'office, tutelle etc...), mais à moduler selon que votre fille est reconnue responsable de ses actes ... ou non.

Cordialement,

Par **petrolette95**, le **04/11/2010** à **13:42**

merci et bonne journée